



DEPARTEMENT DU FINISTÈRE  
 SYNDICAT DES EAUX DE CLOHARS-FOUENNANT

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PERIMETRES DE PROTECTION

PLAN PARCELLAIRE

CAPTAGE DE ROUD-GUEN

ECHELLE 1/2000

VU pour être annexé à l'arrêté  
 n° 2005.0347 de ce jour.  
 Quimper, le 29 MAR. 2005  
 Pour le Préfet,  
 Le Chef de Bureau

*[Signature]*  
 Sylvie HORIOT

- PERIMÈTRE DE PROTECTION IMMEDIATE
- PERIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHEE A
- PERIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHEE B
- LIMITE DE COMMUNE
- SERVITUDE DE PASSAGE